

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

BLOC DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
			MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 1 PRÉPARATION ORGANISATION DE SON ACTIVITE QUELQUE SOIT LA NATURE DU POSTE (Electromécanique, Electrique, Informatisée)	1.1 Prise et remise de service en situation normale dans le poste d'aiguillage.	1.1.1 Recueillir oralement, analyser et différencier les informations sécurité et mouvement sur les évènements antérieurs nécessaires à sa prise de service dans son secteur de circulation auprès de l'opérateur de circulation qu'il relaye. 1.1.2 Apprécier la fiabilité des informations reçues. Connaissances des interlocuteurs de son environnement professionnel. 1.1.3. Actualiser ses connaissances sur les réglementations nouvelles ou modifiées. Attester de l'ensemble sur le Registre de prise de connaissance.	L'évaluation du Bloc 1 dure environ 30 minutes. Mise en situation : Face à une situation nominale, le candidat doit déterminer les éléments écrits et oraux dont il a besoin pour prendre et/ou remettre le service. Le candidat consulte le registre de prise de connaissance et explique son utilité.	<u>Lors de l'observation, l'évaluateur vérifie que:</u> 1. Le document pour recueillir les informations est correctement utilisé. 2. Les modalités ainsi que la formalisation des remises/prises de service sont identifiées et appliquées. 3. Les évolutions réglementaires nationales et locales sont consultées et émargées avant la prise de service.
	1.2 Prise et remise de service en situation dégradée dans le poste d'aiguillage.	1.2.1 S'instruire du carnet de dépêche (document de communication écrit de sécurité) afin de s'informer des dérangements en cours sur l'installation (aiguilles, signaux, etc.) et des incidents (voie unique temporaire, passage à niveau bloqué, ...), les analyser afin de poursuivre l'application des mesures en cours et d'en assurer le suivi (en vue de la résolution du dérangement ou de l'incident).	Mise en situation : Face à une situation dégradée, le candidat est en mesure de transcrire les dérangements et les incidents de circulation à son successeur. Lors d'une prise de service, vérifie que les mesures de sécurité prises par son prédécesseur sont adaptées.	<u>Lors de l'observation, l'évaluateur vérifie que:</u> 1. Les différents renseignements pouvant être transmis seront identifiés et transmis clairement lors de la remise de service. 2. Le carnet d'enregistrement des dépêches est utilisé et correctement annoté, dans les formes appropriées.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>BLOC 1 (SUITE) PRÉPARATION ORGANISATION DE SON ACTIVITE QUELQUE SOIT LA NATURE DU POSTE (Electromécanique, Electrique, Informatisée)</p>			Mesure l'impact de la situation dégradée sur les opérations du jour.	3. Le cas où un document, défini par la consigne locale de sécurité, doit être utilisé à la place du carnet d'enregistrement des dépêches est identifié de façon rigoureuse.
	<p>1.3 Préparation à la mise en œuvre des opérations de la journée qu'il aura à gérer.</p>	<p>1.3.1 S'informer et analyser les circulations modifiées et/ou supplémentaires définies par les AGT (Avis Général de Train), et ART (Avis Régional de Train) communiqués (par exemple par le BHR, Bureau Horaire Régional), ainsi que les plages travaux.</p> <p>1.3.2 Transférer les informations nécessaires à ses collègues (selon les cas de figures : aiguilleur, régulateur, agent d'escale, agent sono,...) afin d'assurer la fluidité et la continuité de la circulation et une information de qualité pour le service).</p>	<p><u>Mise en situation :</u> le candidat est face à des documents horaires (AGT, ART, ONJ, TST) : Il doit savoir les lire et les interpréter. Face aux modifications à l'ordre normal, mesure les impacts sur les opérations du jour. le candidat doit déterminer l'interlocuteur concerné par les modifications.</p>	<p><u>Lors de l'observation, l'évaluateur vérifie que:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'ordre réel est différencié de l'ordre normal. 2. Les annonces de mise en marche ou de suppression sont comprises et appliquées pour déterminer l'ordre normal. 3. Le TST et l'ONJ sont correctement exploités et les informations qu'ils comportent identifiées. 4. Respect de la chronologie et des délais : Les informations sont données en temps utiles. 5. Les informations sont transmises au bon interlocuteur.
	<p>1.4 Gestion des petits stocks</p>	<p>1.4.1 S'assurer de la présence de petits matériels (dispositifs de protection, bulletins et imprimés de sécurité),</p> <p>1.4.2 Connaître les imprimés et matériels nécessaires,</p> <p>1.4.3 Lister le petit matériel manquant et transférer la liste à son manager et éventuellement assurer la commande</p>	<p><u>Mise en situation :</u> Le candidat est dans un poste d'aiguillage et doit être capable de recenser les dispositifs et imprimés nécessaires pour assurer le service d'un poste pour une période donnée.</p>	<p><u>Lors de l'observation, l'évaluateur vérifie que:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Utilisation de la bonne annexe de la consigne rose pour connaître le nombre de dispositifs utiles dans le poste. 2. Bonne utilisation de l'imprimé permettant de commander des dispositifs ou imprimés manquants. 3. Transmission de la demande au bon interlocuteur.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

BLOC DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
			MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 2 REALISATION EXPLOITATION FERROVIAIRE DOUBLE VOIE	2.1 Gestion et adaptation de l'occupation des voies : voie principale (VP) et voie secondaire (VS) en situation normale.	<p>2.1.1 Adapter ou modifier le plan d'occupation des voies en intégrant les modifications prévues des circulations,</p> <p>2.1.2 Faire circuler les trains après intégration des modifications prévues (AGT et ART) et assurer le suivi du programme de circulation.</p>	<p><u>Mise en situation sur un simulateur de poste d'aiguillage :</u> Le candidat dispose d'un programme de circulation et doit le respecter en recevant les trains sur les voies dédiées.</p>	<p><u>Lors de l'observation, l'évaluateur vérifie que:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les voies de réception des trains sont scrupuleusement respectées. 2. Les appareils de voie et les signaux sont mis en position convenable, en temps utile pour réceptionner les trains. 3. Les documents utiles sont annotés dans les formes appropriées.
	2.2 Gestion et adaptation de l'occupation des voies en situation d'aléas en opérationnel	<p>2.2.1 Faire circuler les trains en intégrant les événements susceptibles de modifier les voies de réception des trains (suppression, retard, mise en marche, ...),</p> <p>2.2.2 Assurer la transmission des informations relatives aux modifications effectuées à ses collègues concernés (selon les cas de figure : aiguilleur, régulateur, agent d'escale, agent sono, conducteur,...) afin qu'ils puissent tenir compte des répercussions sur la circulation et la gestion de la clientèle.</p>	<p><u>Mise en situation sur un simulateur de poste d'aiguillage :</u> Le candidat dispose d'un programme de circulation prévu et l'évaluateur intègre, au fur et à mesure, des contraintes (retard de train, dérangement d'installation, ...).</p>	<p><u>Lors de l'observation, l'évaluateur vérifie que:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La modification des voies de réception est réalisée de façon rigoureuse et adaptée en fonction de la typologie des aléas. 2. La vérification idoine est effectuée : Les voies modifiées sont aptes à recevoir les trains. 3. Les documents utiles sont annotés en conformité avec les attendus. 4. Bonne identification fonctionnelle : Les agents concernés sont avisés.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

BLOC 2 (SUITE) REALISATION EXPLOITATION FERROVIAIRE DOUBLE VOIE	2.3 Gestion de la circulation et du cantonnement des trains en situation normale dans le respect de la sécurité des circulations	<p>2.3.1 Utiliser les installations de sécurité d'un poste, tableaux des trajets, contexture et utilisation de la Consigne Rose,</p> <p>2.3.2 Manœuvrer les appareils et de voie et les signaux, selon la destination du train en appliquant les prescriptions liées à la réglementation,</p> <p>2.3.3 S'assurer que les appareils de voies et les signaux contrôlent et interpréter l'indication donnée par ces contrôles,</p> <p>2.3.4 Maîtriser les enclenchements électriques et mécaniques,</p> <p>2.3.5 Vérifier l'itinéraire prévu de la circulation des trains, s'assurer de la bonne direction pour les recevoir sur voie principale et voie de service.</p>	<p><u>Mise en situation sur un simulateur de poste d'aiguillage :</u></p> <p>Un scénario service normal est lancé sur le simulateur.</p> <p>Le candidat doit réaliser le tracé de plusieurs itinéraires.</p> <p>Les différentes phases de réalisation d'un itinéraire sont expliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commande - Formation - Etablissement <p>Les documents métiers et les documents du poste sont mis à disposition du candidat.</p>	<p><u>Lors de l'observation, l'évaluateur vérifie que:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Respect des prescriptions réglementaires avant la manœuvre d'installation de sécurité. 2. La lecture et l'utilisation de la consigne rose et de ses annexes est maîtrisée. 3. Les différents contrôles du TCO sont maîtrisés et effectués selon les consignes. 4. Bonnes connaissances et usage adapté : Les enclenchements mécaniques sont différenciés des enclenchements électriques.
	2.4 Gestion de la circulation et du cantonnement des trains en situation perturbée dans le respect de la sécurité des circulations	<p>2.4.1 Détecter la nature de l'incident (installations de sécurité ou circulation) qui perturbe les circulations,</p> <p>2.4.2 Analyser le problème technique sur les installations de sécurité et ses répercussions sur la circulation,</p> <p>2.4.3 Analyser l'incident de circulation et prendre en attachement les renseignements nécessaires (PK, n° de PN...)</p> <p>2.4.4 Prendre les mesures pour pallier le dérangement des installations de sécurité, en relation avec le service dédié si nécessaire. Et traiter les conséquences sur la circulation et le cantonnement des trains (ex : report de circulation,)</p>	<p><u>Mise en situation sur un simulateur de poste d'aiguillage :</u></p> <p>Un scénario dérangement est lancé sur le simulateur.</p> <p>Le scénario génère automatiquement un dérangement d'installation de sécurité et un incident de circulation.</p> <p>Dérangements d'installation de sécurité : Signaux, appareils de voie, zone de protection,</p> <p>Incidents de circulation : présence de personne, anomalie de la signalisation d'arrière, passage à niveau...</p>	<p><u>Lors de l'observation, l'évaluateur vérifie que:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bonne détermination de la nature du dérangement. 2. Utilisation adaptée et de la bonne fiche du référentiel dérangement des IS (document métier), ainsi que de la bonne annexe de la consigne rose en fonction du dérangement. 3. Maîtrise les mesures immédiates de protection d'obstacle. Utilise la bonne fiche du manuel incident.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>BLOC 2 (SUITE) REALISATION EXPLOITATION FERROVIAIRE DOUBLE VOIE</p>	<p>2.4 (SUITE) Gestion de la circulation et du cantonnement des trains en situation perturbée dans le respect de la sécurité des circulations</p>	<p>2.4.5 Utiliser les documents et référentiels spécifiques à la situation,</p> <p>2.4.6 Prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des circulations en lien avec l'incident. Et traiter les conséquences sur la circulation et le cantonnement des trains,</p> <p>2.4.7 Lancer les avis auprès des différents interlocuteurs : *<u>en interne</u> pour information (agent d'escale, conducteur, manager, ...) et pour réparation ou dépannage auprès des services compétents (service de maintenance, service électrique et service de la voie), *<u>en externe</u> (pompiers, pompes funèbres, police,...) selon l'incident en cause.</p> <p>2.4.8 Faire reprendre la circulation du train en situation normale ou avec restrictions et informer si nécessaire les conducteurs de train de son secteur circulation,</p> <p>2.4.9 Déterminer les conditions de reprise de la circulation avec restrictions ou normale. Prendre les mesures en cas de circulation en sens inverse du sens normal ou en « marche à vue ou prudente »</p>	<p>Les documents métiers et les documents du poste sont mis à disposition du candidat.</p> <p>Les imprimés sécurité sont à disposition du candidat et doivent être remplis en fonction de la situation.</p>	<p>4. Les règles de communication « sécurité » sont respectées lors de la remise d'imprimé de sécurité aux conducteurs.</p> <p>5. Les imprimés sont correctement annotés.</p> <p>6. Bonne identification des conséquences mouvement. Les conditions de reprise de la circulation sont connues, et les fiches adéquates maîtrisées.</p> <p>7. Le candidat avise les bons interlocuteurs (agent maintenance, conducteur, régulateur, escale)</p>
---	--	--	---	--

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

BLOC DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
			MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 3 PROTECTION DES TRAVAUX SUR DOUBLE VOIE ET MAINTENANCE DES APPAREILS DE VOIE	3.1. Protection des travaux sur IS en double voie	<p>3.1.1 Réceptionner la demande d'intervention du mainteneur de l'infrastructure sur les installations (ex: signal, zone de protection, table d'enclenchement),</p> <p>3.1.2 Déterminer la recevabilité de la demande (travaux prévus ou inopinés) et demander l'autorisation au régulateur sur lignes régulées,</p> <p>3.1.3 Analyser la demande et les conséquences sur les installations de sécurité,</p> <p>3.1.4 Prendre les dispositions utiles vis à vis des circulations et informer les services concernés (Agent d'escalade, sono, ...),</p> <p>3.1.5 Utiliser le carnet de demande d'autorisation de travaux sur les installations de sécurité (DATIS).</p>	<p><u>Mise en situation sur un simulateur de poste d'aiguillage :</u></p> <p>L'évaluateur joue le rôle d'agent mainteneur et demande une DATIS au candidat.</p> <p>La documentation et les carnets sont à disposition du candidat. Les documents sont utilisés et les imprimés annotés.</p>	<p><u>Lors de l'observation, l'évaluateur vérifie que:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Utilisation adaptée : Les travaux en 1ère catégorie et en 2ème catégorie sont distingués (acteurs, procédures) 2. L'entente verbale entre l'aiguilleur et l'agent mainteneur de l'infrastructure est effectuée. 3. La période est clairement déterminée : l'assurance qu'aucune circulation n'empruntera la partie de voie intéressée est obtenue. 4. Les éléments à étudier lors de l'entente sont identifiés. 5. Les mesures liées au dérangement sont prises avant l'autorisation de la DATIS et correspondent bien à la nature du dérangement.
	3.2. Protection des travaux voie en double voie	<p>3.2.1 Prendre les mesures de protection adéquates sur la base de la consigne de protection et donner l'accord au service demandeur (service électrique, voie, ...),</p> <p>3.2.2 Prendre les mesures dans le cadre d'une DFV (demande de fermeture de voie), sur ZEP (zone élémentaire de protection) de type Gare (G) et Ligne (L),</p> <p>3.2.3 Utiliser la consigne de protection pour mettre en place les dispositifs d'attention,</p>	<p><u>Mise en situation sur un simulateur de poste d'aiguillage :</u></p> <p>L'évaluateur joue le rôle du RPTx et fait une demande de DFV sur ZEP type L ou G.</p> <p>Le candidat est dans le rôle de l'agent-circulation qui reçoit la demande.</p>	<p><u>Lors de l'observation, l'évaluateur vérifie que:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bonne identification : L'importance de l'entente préalable est relevée. Les options demandées sont vérifiées. L'utilisation du mode opératoire est maîtrisée. Le contenu d'un carnet de DFV est identifié. 2. Décision adéquate et mesures à prendre : Les mesures devant et pouvant être prises par un autre poste sont identifiées. <p>Les mesures de protection sont prises et levées à l'aide de la consigne de protection.</p>

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>BLOC 3 (SUITE) PROTECTION DES TRAVAUX SUR DOUBLE VOIE ET MAINTENANCE DES APPAREILS DE VOIE</p>		<p>3.2.4 Assurer l'engagement et le dégagement d'un TTX sur demande du responsable travaux,</p> <p>3.2.5 Prendre les dispositions utiles vis à vis des circulations et informer les services concernés (Agent d'escale, sono, ...),</p> <p>3.2.6 Lever les mesures de protection sur autorisation du demandeur pour une reprise de la circulation,</p> <p>3.2.7 Connaître les mesures de protections propres aux postes électriques ou informatisés.</p>	<p>Le candidat utilise le mode opératoire et la consigne de protection pour assurer la protection.</p> <p>Le candidat remplit le carnet de DFV au fur et à mesure de l'évolution de la procédure. Les dispositifs d'attention et les appareils en position imposés sont effectués sur le simulateur.</p>	<p>Les mesures de protection sont bien rétablies dès l'engagement du TTx.</p> <p>3. L'autocontrôle est effectué dans les formes.</p>
	<p>3.3 Protection des travaux sur caténaires</p>	<p>3.3.1 Réceptionner la demande de protection de l'agent caténaire ou du régulateur sous station,</p> <p>3.3.2 Analyser la demande et ses répercussions sur les installations de traction électrique,</p> <p>3.3.3 Utiliser la consigne Bleue et exploiter le schéma synoptique des installations pour mesurer l'impact sur la réception des circulations électriques,</p> <p>3.3.4 Prendre les mesures de protections adéquates sur la base de la consigne Bleue, manœuvrer les appareils d'interruptions et donner l'accord à l'agent caténaire ou régulateur sous station,</p> <p>3.3.5 Appliquer la Consigne de Bleue. Compléter les imprimés de sécurité,</p> <p>3.3.6 Prendre les dispositions utiles vis à vis des circulations électriques et informer les services concernés (aiguilleur, agent circulation,...),</p> <p>3.3.7 Lever les mesures de protection électrique sur autorisation du demandeur pour une reprise des circulations électriques</p>	<p><u>Mise en situation sur un simulateur de poste d'aiguillage :</u></p> <p>L'évaluateur joue le rôle de l'agent caténaire et fait une demande de consignation sur un élément de caténaire primaire.</p> <p>Le candidat assure le rôle d'agent E.</p> <p>Le candidat utilise la consigne bleue, le schéma synoptique.</p> <p>Le référentiel métier est à disposition du candidat.</p> <p>Les dispositifs spéciaux d'attention sont mis sur les leviers dans la position prévue à la consigne bleue.</p> <p>Le carnet de consignation C est annoté.</p>	<p><u>Lors de l'observation, l'évaluateur vérifie que:</u></p> <p>1. Utilisation conforme des documents : L'importance de l'étude préalable est relevée. L'utilisation du carnet de consignation C est maîtrisée. La consistance de la consigne bleue est connue. L'utilisation du registre de dépêches de traction électrique est maîtrisée.</p> <p>2. La chronologie dans l'exécution de la consignation C est respectée. La notion de pontage est identifiée. Les différences entre la consignation C d'un élément de caténaire primaire et celle d'un élément de caténaire secondaire sont identifiées.</p> <p>3. Les assurances, avant l'ouverture du sectionneur, sont obtenues. Bonne maîtrise de la manœuvre des sectionneurs, interrupteurs. La localisation et le repérage du cheminement pour y accéder sont satisfaits.</p> <p>4. Se munir des EPI</p>

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>BLOC 3 (SUITE) PROTECTION DES TRAVAUX SUR DOUBLE VOIE ET MAINTENANCE DES APPAREILS DE VOIE</p>	<p>3.4 Entretien et maintenance des appareils de voies et détonateurs</p>	<p>3.4.1 S'assurer du bon fonctionnement du matériel utilisé (pulvérisateur, spatule, lanterne,...) et s'équiper des EPI (gants, gilet de visualisation, chaussures de sécurité),</p> <p>3.4.2 Repérer et respecter l'itinéraire pour accéder aux installations à entretenir,</p> <p>3.4.3 Respecter la procédure de la consigne de graissage,</p> <p>3.4.4 Garantir la sécurité de l'équipe.</p> <p>3.4.5 Effectuer une Demande de Protection GRaissage (DPGR),</p> <p>3.4.6 Nettoyer et graisser les appareils de voies selon la périodicité fixée dans la consigne de graissage,</p> <p>3.4.7 Respecter les règles de graissage des appareils de voie,</p> <p>3.4.8 Changer les cartouches des détonateurs conformément au schéma technique,</p> <p>3.4.9 Assurer la traçabilité des opérations de vérification et remplacement (carnet de périodicité).</p>	<p><u>Mise en situation sur un simulateur de poste d'aiguillage :</u></p> <p>L'évaluateur joue le rôle d'agent-circulation, le candidat est Agent Sécurité du Personnel et formule une demande de DPGR pour assurer le graissage d'une zone.</p> <p>Le document local doit être utilisé.</p> <p>Les déplacements dans les emprises et les EPI sont expliqués.</p> <p>L'utilisation du matériel de graissage (pulvérisateur, spatule).</p>	<p><u>Lors de l'observation, l'évaluateur vérifie que:</u></p> <p>1. Bonnes connaissances et utilisation des outils et matériels : Les risques sont bien identifiés. La lecture du schéma des pistes et itinéraires est maîtrisée. Les accessoires sont identifiés et leurs rôles sont distingués (protection-prévention / entretien). Le programme théorique d'exécution des travaux est identifié. Les modes de protection sont identifiés et différenciés.</p> <p>2. Application adaptée et dans les temps prévus à cet effet : Le mode de protection prévu pour ce secteur est appliqué. La chronologie des différentes actions est respectée. L'utilisation du document d'application local est systématique et maîtrisée.</p>
--	--	---	--	--

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

BLOC DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
			MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 4 COMMUNICATION -RESTITUTION QUELQUE SOIT LA NATURE DU POSTE (Electromécanique, Electrique, Informatisée)	5.1 Synthétiser les informations et savoir les retranscrire.	5.1.1 Renseigner le carnet de dépêches en cours de service lors d'un incident (numéro de dépêches, prise en attachement), 5.1.2 Procéder aux questionnements appropriés pour déterminer le type d'incident et la localisation, 5.1.3 Utiliser le langage technique dédié pour transmettre des informations nécessaires au conducteur, régulateur, 5.1.4 Etablir des ordres écrits conformément à la réglementation (Bulletin C, MV, ...), 5.1.5 Rédiger un rapport d'incident destiné à la hiérarchie dans lequel les faits et les mesures prises sont relatés.	<u>Mise en situation sur un simulateur de poste d'aiguillage :</u> Un scénario en service normal, puis un scénario de dérangement d'installations de sécurité et un incident de circulation sont générés par le simulateur. L'examineur joue le rôle des différents interlocuteurs (Agent escale, RPTx, conducteur..). Seules les procédures de communications (orales, remises d'ordres..) et la retranscription des évènements sont évaluées.	<u>Lors de l'observation, l'évaluateur vérifie que:</u> L'ordre chronologique de numérotation du carnet de dépêches est bien respecté. La différence dépêche/prise en attachement est maîtrisée. Bonne utilisation de l'aide aux questionnements du document métier et du guide de communication. Enumère correctement les points kilométriques. Les communications sécurité sont correctement collationnées. Bonne retranscription et synthèse claire d'une situation perturbée, et ce dans l'ordre chronologique.

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle

